

CHSCT du 16 avril 2014
Point 3 de l'ordre du jour : Consultation sur le relogement de l'Agence Pôle emploi de
Maubeuge Remparts

La délégation SNU au CHSCT a étudié avec attention le projet de relogement de l'agence de Maubeuge Remparts.

Même si ce relogement est de nature à apporter un meilleur environnement de travail aux salariés de l'agence de Maubeuge Remparts, la délégation SNU émet des réserves sur trois points :

- ✓ Les nuisances sonores du fait de la proximité des voies ferrées. La délégation SNU au CHSCT sera attentive à ce que cette proximité ne constitue pas un facteur de risque pour la santé des salariés et attend de la Direction qu'elle s'assure des performances du bâtiment en matière d'isolation phonique.
- ✓ La question du parking n'est pas résolue et les personnels n'ont à ce jour pas de certitudes quant à l'octroi de places réservées dans un quartier où le stationnement est délicat (gare SNCF et routière, cinéma, mutuelle, restaurants,...).
- ✓ La suppression de trois PILA, décision prise sur la base de statistiques d'utilisation, n'est pas des plus opportunes : les statistiques donnent des moyennes et ne rendent pas compte de la réalité des variations d'utilisation. Maubeuge est un site de fort flux et a en charge des publics très démunis socialement et économiquement, situation qui requiert que des moyens informatiques suffisants soient mis à disposition des DE, à l'heure où l'offre de service de Pôle emploi les incite fortement à l'utilisation quotidienne des outils multimédias.

En conséquence, et au vu de ces éléments, la délégation SNU au CHSCT s'est abstenue lors de la consultation.